
ARRÊTÉ MUNICIPAL

OBJET : AUTORISATION D'UNE VENTE AU DÉBALLAGE

Le Maire de la Commune de PÉRONNAS.

VU la loi 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie qui a modifié l'article L.310-2 du Code de Commerce s'agissant des ventes au déballage ;

VU le Décret 2009-16 du 7 janvier 2009 ;

VU la demande présentée par Les p'tites créas d'Audrey représentée par Mme BAILLY LAFLEUR Audrey, le 29 Avril 2025 pour l'organisation d'une vente au déballage 530 Chemin du Pommier à PÉRONNAS, du vendredi 16 Mai 2025 à 15h00 au dimanche 18 Mai 2025 à 17h00 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Madame BAILLY LAFLEUR Audrey est **AUTORISÉE** à effectuer une Vente au Déballage – au 530 Chemin du Pommier à PÉRONNAS.

ARTICLE 2 : Cette vente se tiendra 530 Chemin du Pommier à PÉRONNAS du :

Vendredi 16 Mai 2025 à 15h00 au dimanche 18 Mai 2025 à 17h00

ARTICLE 3 : L'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- **Madame BAILLY LAFLEUR Audrey, Les p'tites créas d'Audrey – 530 Chemin du Pommier** à PÉRONNAS.
- Monsieur l'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS.

Péronnas, le 29 avril 2025

Le Maire,

Héliène CÉDILEAU


